

## Communiqué aux médias

**Embargo: 20 juin 2013 / 16h00**

### **Journée de l'industrie 2013: l'assemblée des membres ASM approuve la nouvelle CCT**

**Plus de 600 personnes invitées venant des milieux politiques, économiques et scientifiques, se sont rencontrées à Fribourg à l'occasion de la septième Journée de l'industrie Swissmem. La manifestation, intitulée « Travail – marge – salaire » a pour la première fois eu lieu en Suisse romande. Dans leurs exposés, Hans Hess, président de Swissmem, et Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, ont souligné l'importance des conditions-cadres libérales actuelles qui constituent une condition indispensable pour le succès économique de la Suisse. Ils ont cependant aussi mis en garde contre les initiatives sur les salaires minimums et 1:12 et les ont dénoncées comme étant une intervention nuisible à liberté des entreprises. Au préalable, les entreprises affiliées à l'ASM, l'association patronale suisse de l'industrie des machines, ont approuvé la nouvelle convention collective de travail (CCT) dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM).**

Sous le titre « Travail – marge – salaire », la Journée de l'industrie Swissmem a pour la première fois eu lieu en Suisse romande le 20 juin 2013. Hans Hess a eu l'honneur d'ouvrir la manifestation par une allocution dans laquelle il a souligné que seules des entreprises compétitives pouvant bénéficier d'une marge suffisante seraient en mesure de créer des emplois et de payer des salaires appropriés. Pour lui, la nouvelle CCT dans l'industrie des machines constitue un acquis équilibré des partenaires sociaux. Cependant, il met en garde contre les initiatives sur les salaires minimums et 1:12. « L'approbation de ces initiatives permettrait une intervention nuisible de l'État dans la liberté des entreprises. » En ayant trouvé un accord avec la nouvelle CCT, l'industrie MEM a une nouvelle fois prouvé que le partenariat social constitue la meilleure solution. « Nous n'avons pas besoin d'un dictat salarial de la part de l'État ».

Pour Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, le marché du travail libéralisé constitue un pilier important pour le succès économique de la Suisse. Il considère qu'il « est incompréhensible qu'en lançant l'initiative sur les salaires minimums, les syndicats désavouent les conditions de travail qu'ils ont eux-mêmes négociées ».

L'exposé du Conseiller fédéral Alain Berset sur la politique sociale de la Confédération fut un moment marquant de la journée. Selon lui, « si les réformes sont censées avoir du succès, elles doivent être réalistes, justes et approfondies ». Elles doivent correspondre au « génie helvétique » – à l'adaptation

#### Communication

Pfingstweidstrasse 102  
Case postale  
CH-8037 Zurich  
Tél. +41 44 384 41 11  
Fax +41 44 384 42 42  
www.swissmem.ch  
presse@swissmem.ch

pragmatique permanente aux réalités changeantes, tout en respectant les valeurs clés suisses, à savoir la confiance et la sécurité.

### **Une CCT MEM moderne**

Avant la Journée de l'industrie et dans le cadre de leur assemblée générale, les entreprises affiliées à l'ASM, l'association patronale de l'industrie des machines, ont approuvé à une large majorité la nouvelle CCT dans l'industrie MEM. Ainsi, cinq des six partenaires sociaux ont d'ores et déjà définitivement approuvé la nouvelle CCT qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et qui sera valable jusqu'au 30 juin 2018.

L'ancienne CCT offrait des conditions de travail déjà modernes aux travailleurs de l'industrie MEM dépassant même celles imposées par la loi. Grâce à la nouvelle CCT, les quelque 96'000 personnes qui y sont soumises profitent de conditions de travail modernes. La convention tient compte des tendances de la société dans les domaines de la famille et de la profession et prévoit désormais un congé de paternité d'une semaine. De plus, pour la première fois depuis la mise en place du partenariat social, la CCT fixe des salaires minimums différenciés en fonction des régions.

En contrepartie, les entreprises profitent de plus de flexibilité. Elles auront la possibilité, en accord avec les représentants des travailleurs, d'augmenter, dans les cas définis, le temps de travail contractuellement prévu, et ce pour une durée de 15 mois. De plus, il sera désormais possible de reporter 200 heures d'une année à l'autre et non plus 100 heures seulement. Cette amélioration permet aux entreprises d'adapter rapidement et sans obstacle administratif leur temps de travail aux évolutions des marchés. Cette flexibilité est de plus en plus importante pour rester compétitif sur la scène internationale. Sans oublier que la paix absolue du travail – qui constitue le pilier d'un vrai partenariat social – apporte tant aux entreprises qu'aux travailleurs une base pour une collaboration sans conflit.

---

Fribourg, le 20 juin 2013

Informations supplémentaires:

Ivo Zimmermann, chef Communication Swissmem  
Tél.: +41 44 384 48 50 / portable: +41 79 580 04 84  
E-mail: [i.zimmermann@swissmem.ch](mailto:i.zimmermann@swissmem.ch)

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande  
Tél.: +41 21 613 35 85 / portable: + 41 79 644 46 77  
E-mail: [p.cordonier@swissmem.ch](mailto:p.cordonier@swissmem.ch)

### **L'industrie MEM en bref:**

En occupant 330'000 personnes, l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) est de loin l'employeur le plus important de l'industrie suisse. En 2012, elle a généré environ 9,2% du PIB et exporté des biens d'une valeur de CHF 64,6 milliards. Ceci correspond à environ un tiers du total des exportations suisses. Par conséquent, l'industrie MEM constitue un pilier important de l'économie suisse.